

**Nombre de membres****en exercice:** 9**Présents :** 7**Votants:** 9**Séance du 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Frédéric MOISELET, Maire

**Sont présents:** Frédéric MOISELET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Alain BAUDOUIN, Christelle DEIGNEAU, Annick MARCEAU

**Représentés:** Christian MADON par Alain BAUDOUIN, Agnès TUPINIER par Guy DEFRANCE

**Secrétaire de séance:** Mickaël BOURGEOIS

**1 / Approbation du compte-rendu du 22 mai 2023 à l'unanimité****2 / Reconduction des baux de chasse - DE 2023 023**

Le Maire indique que les baux de location de chasse dans les bois communaux expirent au 31 mars 2023. Il convient d'établir un nouveau bail de location et d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de louer à nouveau la chasse dans les bois communaux en trois lots afin de préserver l'entente entre les chasseurs de LUCY et d'ESSERT.

- 1<sup>er</sup> lot : l'ensemble des bois de LUCY pour une superficie de 75 ha et 3<sup>ème</sup> lot : Bois d'Essert – le Côtat des Tréchat pour une superficie de 2 ha 78 a 30 ca

- 2<sup>ème</sup> lot : Bois d'Essert – le Gros Buisson, la Croix Girard, le Bois Renard, les Corvées et la Chaume pour une superficie de 46 ha 80 a 79 ca

Cette location prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée de 9 années, celle-ci se terminera le 31 mars 2032.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la location à 18 euros de l'hectare révisable tous les trois ans selon l'indice du coût de la vie hors tabac du 1er avril publié par l'INSEE et autorise le Maire à établir et signer les baux correspondants.

**3 / Diagnostic de performance énergétique logements communaux - DE 2023 024**

Lors d'une mise en location, il est obligatoire pour le propriétaire bailleur de fournir un DPE (diagnostic de performance énergétique), afin d'informer le locataire sur la consommation d'énergie du logement et ses émissions de gaz à effet de serre. Ce document doit être fourni à la signature du bail au locataire.

Depuis 2023, il n'est plus possible de louer des logements dont la consommation énergétique excède 450kWh par m<sup>2</sup> et par an. Plus précisément, il s'agit de tous les logements énergivores classés G sur le diagnostic de performance énergétique (DPE).

Afin de se conformer à la législation en vigueur, il convient de réaliser un nouveau DPE pour chacun des logements communaux.

Après avoir consulté plusieurs prestataires, le Maire présente le devis de la société Alizé d'ESCAMPS gérée par Monsieur Emmanuel PRIVAT. Son offre, établie pour trois logements, s'élève à 990 € HT.

Etant donné que la commune possède quatre logements, le Maire propose de voter une enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prévoir 1500 € au budget pour réaliser les diagnostics de performance énergétiques de l'ensemble des logements communaux et de confier cette mission au bureau de contrôle ALIZÉ.

**4 / Projet vente du bâtiment mairie d'Essert**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de vente éventuelle du bâtiment mairie d'Essert. Des travaux de mise aux normes avaient été évalués en 2021 pour un coût de 80 000 €, à savoir menuiserie, toiture, assainissement).

Marie-Claude MARX n'est pas favorable à la vente de ce patrimoine communal.

Alain BAUDOUIN propose de réaliser une enquête publique auprès de l'ensemble des habitants d'Essert pour définir l'avenir de ce bâtiment.

Le Maire informe que la somme reçue à l'issue de la vente pourrait être injectée dans la voirie.

Après discussion, il est décidé de lancer une enquête publique auprès des habitants avant toute autre démarche.

## **5 / Achats petits matériels**

Le Maire présente le devis de la société Expert Jardin concernant l'acquisition d'un taille-haie, d'une élagieuse et d'une tronçonneuse d'un montant HT 1 758.33 €.

Après discussion, il est décidé de confier ce dossier à Mickaël BOURGEOIS afin d'obtenir plusieurs devis.

## **6 / Demande d'aide « 20 ans de l'association les Amis de l'Eglise »**

Le Maire donne la parole à l'assistance, Mme CALLET Nelly, Présidente de l'association Les Amis de l'Eglise. Cette dernière explique les raisons de la demande de soutien pour l'organisation des 20 ans de l'association.

Après échange, le Conseil municipal, par 6 voix Pour et 2 abstentions, décide d'attribuer une aide logistique à l'association et d'offrir un carton de crément accompagné de gougères lors de la manifestation.

## **7 / Contrat accroissement temporaire d'activité - DE 2023 025**

Le Maire fait part d'un besoin de renfort au niveau des tâches de l'agent technique et plus particulièrement la partie peinture, à savoir : les huisseries des bâtiments communaux, les portes, les bancs, les ferronneries et les entretiens intérieurs. Aussi, il présente la candidature d'un jeune récemment installé chez ses grands-parents, reconnu en qualité de travailleur handicapé.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire :

- De recruter le jeune pour un mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée hebdomadaire de 25h.

## **8 / Questions diverses**

Marie-Claude MARX aborde plusieurs points :

- la poubelle jaune de M. Blugeot
- demande de devis pour un parafoudre à l'Eglise d'Essert
- indiquer le numéro de téléphone de permanence sur panneau pocket et sur le répondeur quand la mairie est fermée
- demande où en est le dossier LED (réponse du SDEY : courant 2024)

Christelle DEIGNEAU propose la création d'un site de réservation du foyer

Annick MARCEAU demande le suivi du dossier de demande de subvention de l'aire de jeux. Dossier déclaré complet mais pas de réponse à ce jour.

Elle sollicite de l'aide lors de l'organisation du 14 juillet et notamment des jeux.

Elle fait part du besoin de repeindre l'arrêt de bus

Le Maire annonce une exposition de peinture lors du vide grenier du 23 juillet à 18h au foyer communal.

Séance levée à 20h45

Le Maire,  
Frédéric MOISELET

Le secrétaire,  
Mickaël BOURGEOIS

